



Vente de parcelles et d'un étang

Par vivi2501

Un ami voudrait savoir s'il peut vendre 15 hectares, plus droits divis et indivis dans étang, mare taillis, lande... Le tout est actuellement loué. L'étang est bordé par une chemin de servitude et par trois parcelles faisant partie du lot

Par ESP

Bonjour

La vente ne peut concerner que ce qui lui appartient en propre, pour les surface indivises, l'accord de tous les indivisaires est indispensable.